

LOI N°008-2020/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2019-008/PRES DU 18 SEPTEMBRE 2019 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON
N°D476-BF ET DE CREDIT N°6434-BF CONCLUS LE 19 JUIN
2019 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA)
POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET FILETS
SOCIAUX « MISE A L'ECHELLE ET REPONSE AUX BESOINS DES
REFUGIES ET DES COMMUNAUTES HOTES»**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 avril 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifié l'ordonnance n°2019-008/PRES du 18 septembre 2019 portant autorisation de ratification des Accords de don n°D476-BF et de crédit n°6434-BF conclus le 19 juin 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du projet filets sociaux « Mise à l'échelle et réponse aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes ».

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

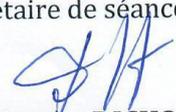
Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 avril 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Sixième Vice-président


Julien KOULDIATI



Le Secrétaire de séance


Hama Moussa DICKO